entretien chaudière, brûleur
+ 1 gicleur (2.50 60° S Danfoss)
+ 1 filtre "siku"

Ets **Roger MYAUX** SRL
Votre partenaire énergie depuis 1952

Rue de Donstiennes 5 | 6511 Strée-Beaumont
Tél. +32 71 53 36 26
info@myaux.be | www.myaux.be
R.P.M Charleroi | TVA BE 0408.322.884

Attestation de contrôle d'un générateur de chaleur pour la wallonie

N° attestation(1) : 59221

Nature du contrôle

- [x] Contrôle périodique
- [ ] 1er contrôle de mise en conformité
- [ ] 2ème contrôle de mise en conformité
- [ ] Contrôle en vue d'une remise en fonctionnement
- [ ] Contrôle après intervention sur la partie combustion
- [ ] Contrôle dans le cadre d'une procédure de réception
- [ ] Contrôle dans le cadre d'une mise en service

Technicien

- [x] Technicien agréé [x] L [ ] GI [ ] GII
- [ ] Technicien spécialisé en combustibles solide

Nom et prénom : Wilfrid DAN

N° d'agrément (si CL ou CG(2)) : TL 195

Nom entreprise : Ets Roger MYAUX S.R.L.
Rue & n° : Rue de Donstiennes 5
Code postal & localité : 6511 STREE
Tél : 071.53.36.26 Fax : 071.53.46.62

N° Entreprise (BCE) : 0408.322.884

Date du contrôle : 15/10/2026

Personne responsable de la réalisation du contrôle

- [ ] Propriétaire de l'installation de chauffage central.
- [ ] Locataire du bâtiment contenant l'installation de cc.
- [x] Autre (préciser).....

Nom et prénom : La ferme d'osterwine

Entreprise (si pertinent) :
Rue & n° : La Fagne, 6 CHIMAY
Code postal & localité :
Tél : ..... Fax ou courriel :.....

Localisation du générateur si différente :.....
.....

Combustibles (si multicombustible, mentionner les différents combustibles)

[ ] Solide	[ ] Pellets	[ ] Bûches	[ ] Céréales	[ ] Charbon	[ ] Autre :	
[x] Liquide	[x] Gasoil	[ ] Gasoil extra	[ ] Fuel lourd	[ ] Autre :		
[ ] Gazeux	[ ] Gaz nat. G20	[ ] Gaz nat.G25	[ ] Propane	[ ] Butane	[ ] Biogaz	[ ] Autre :

Générateur de chaleur

Nb de générateurs dans le local de chauffe : 1
Identification du générateur (si plusieurs) : .....
.....
Raccordement type : B, C : B23
Type unit : [ ] Oui. [x] Non
Année de construction(3) : ?
Marque : SANER Type : (BIASI)
Puissance nominale utile : ? [ ] kW [ ] kcal/h
Générateur à condensation : [ ] oui [x] non

Brûleur (si pertinent)

[ ] atmosphérique [ ] ventilé (unit) [ ] à air pulsé (séparable)
[ ] 1 allure [ ] plusieurs allures (nombre: .....) [ ] modulant
si gaz : [ ] à prémélange [ ] sans prémélange
Marque : Riello Type : gulliver RG 3D
Année de construction : ..... N° .....

Installation de chauffage central

Fluide caloporteur [x] Eau [ ] Vapeur basse pression [ ] Huile thermique
Production chaleur [ ] Chauffage [ ] ECS [x] chauff. + ECS

Ventilation local de chauffe – Amenée d'air comburant – Evacuation des gaz de combustion

Introduction de la demande initiale de permis d'urbanisme du bâtiment contenant le local de chauffe :

- [x] Avant le 29/05/2009 (→ voir (4))
- [ ] Après le 29/05/2009 (→ Respect, selon les cas, des normes NBN B 61-001, B 61-002, D 51-003, D 51-004, D 51-006)

Réponse à la question précédente déduite :

- [x] De l'estimation de l'âge du bâtiment sur base de son observation
- [ ] D'informations orales transmises par l'utilisateur / le propriétaire
- [ ] De la présentation de la demande initiale de permis d'urbanisme ou du permis d'urbanisme par l'utilisateur/le propriétaire

Conformité de la ventilation du local de chauffe :	[x] OUI	[ ] NON
Conformité du dispositif d'amenée d'air comburant :	[x] OUI	[ ] NON
Conformité du dispositif d'évacuation des gaz de combustion :	[ ] OUI	[ ] NON

En cas de non conformité → Causes de non conformité et actions à entreprendre :
.....

Conditions disponibles sur WWW.MYAUX.BE

ices de mesure (générateurs combustibles liquides et gazeux)

ensé de l'obligation d'être équipé d'orifices de mesure[5] ? ☐ OUI ☒ NON
doit être équipé d'orifices)

ix
donstienes 5
tree
071533626

testo 300
63758704/BE
Version firmware: 1.10.8784
Version software: 12.7.31.20326
Dernier entretien: 04.09.26

ADDRESS
LOCATION

Combustible: Fioul Domes
O_2 Ref: 3,0 %
CO_2 max: 15,2 %

Combustion
15/10/26 14:12

119,0 °C	TF
17,6 °C	TA
101,4 °C	Temp. nette
12,23 %	CO_2
42 ppm	CO
58 mg/kWh	CO
4,1 %	O_2
-0,1 Pa	Tirage
95,2 %	η Hi
89,1 %	η Hs
48,4 °C	Td ac

Technicien Dan

on réalisable
nformité : .....

e bon fonctionnement (installations alimentées en combustibles liquides ou gazeux)

teur[6] :	Indice de fumée MAXIMAL (Bacharach)	t° gaz combustion MAXIMAL (°C)	Teneur en CO2 MINIMALE (%)	Teneur en O2 MAXIMALE (%)	Teneur en CO MAXIMALE (mg/kWh)	Rendement combustion MINIMAL (%)	
Co...							
)	1	-	12	4,4	155	90	
ominale	0-1	10 1,4	12,23	4,1	58	95,2	Brûleur 1 allure
1 (Pmin)							
odulant)							Brûleur à plusieurs allures[*] ou modulant[*]
odulant)							
odulant)							Résultat global
	☒ OK ☐ non OK ☐ sans objet	☐ OK ☒ non OK ☐ sans objet	☒ OK ☐ non OK ☐ sans objet	☒ OK ☐ non OK ☐ sans objet	☒ OK ☐ non OK ☐ sans objet	☒ OK ☐ non OK ☐ sans objet	☒ OK ☐ non OK ☐ sans objet

lant) ne peut être maintenu pendant un temps suffisamment long sur la (les) puissance(s) inférieure(s) à la puissance nominale pour permettre la mesure, mettre une croix t la mesure à la puissance nominale.

; sur lesquels figurent les résultats des mesures, mentionnant en outre l'heure et ure a été réalisée doivent être agrafés sur cette attestation.

Respect des critères de bon fonctionnement (installations alimentées par des combustibles solides)

L'installation n'émet-elle que très brièvement de la fumée ? ☐ OUI ☐ NON
L'évacuation des gaz de combustion s'effectue t-elle correctement ? ☐ OUI ☐ NON
Résultat global ☐ **OK** ☐ **non OK**

Déclaration de conformité vis-à-vis de l'acte de contrôle

L'ensemble générateur de chaleur – ventilation du local de chauffe – amenée d'air comburant – dispositif d'évacuation des gaz de combustion est conforme aux dispositions de l'AGW du 29/01/2009[8] :

☒ OUI
☐ NON

En cas de non conformité → Causes de non conformité et actions à entreprendre :
Test avec ma fiche 7 pôles

Prochaines interventions (ne pas remplir cette rubrique en cas de réception) :

☐ de contrôle périodique réglementaire à réaliser entre le 15/10/2027 et le[9] 15/1/2028
☐ de contrôle après intervention de mise en conformité au plus tard le[9] : .....
☐ de contrôle en vue d'une remise en fonctionnement après mise en conformité[9].

☐ d'entretien conseillé au plus tard le 15/10/2027

Attestation de contrôle établie par	**Attestation reçue par** :
.....	.....
	en qualité de : .....
(signature du technicien)	(signature de cette personne)

WWW.MYAUX.BE

Orifices de mesure (générateurs combustibles liquides et gazeux)

Le générateur est-il dispensé de l'obligation d'être équipé d'orifices de mesure[5] ? ☐ OUI ☒ NON

Si réponse = « NON » (doit être équipé d'orifices)

☒ Présent et conforme

☐ Présent et non conforme

☐ Absent et techniquement non réalisable

Remarque – Cause de non conformité : .....

.....

Respect des critères de bon fonctionnement (installations alimentées en combustibles liquides ou gazeux)

Code catégorie du générateur[6] : LPA Température d'eau (°C)[7] : 60	Indice de fumée MAXIMAL (Bacharach)	t° gaz combustion MAXIMAL (°C)	Teneur en CO2 MINIMALE (%)	Teneur en O2 MAXIMALE (%)	Teneur en CO MAXIMALE (mg/kWh)	Rendement combustion MINIMAL (%)	
Performances minimales[8]	1	-	12	4,4	155	90	
Valeurs mesurées							
A la puissance nominale	0.1	161,4	12,23	4,1	58	95,2	**Brûleur 1 allure**
Allure 1 (Pmin)							
Allure 2 (25% si modulant)							**Brûleur à plusieurs allures[*] ou modulant[*]**
Allure 3 (50% si modulant)							
Allure 4 (75% si modulant)							
Allure 5 (Pmax si modulant)							**Résultat global**
Comparaison	☒ OK ☐ non OK ☐ sans objet	☐ OK ☐ non OK ☐ sans objet	☒ OK ☐ non OK ☐ sans objet	☒ OK ☐ non OK ☐ sans objet	☒ OK ☐ non OK ☐ sans objet	☒ OK ☐ non OK ☐ sans objet	☒ OK ☐ non OK ☐ sans objet

(*) **ATTENTION** : Si un brûleur à 2 allures (modulant) ne peut être maintenu pendant un temps suffisamment long sur la (les) puissance(s) inférieure(s) à la puissance nominale pour permettre la mesure, mettre une croix ici ☐ et effectuer uniquement la mesure à la puissance nominale.

ATTENTION : les tickets sur lesquels figurent les résultats des mesures, mentionnant en outre l'heure et la date à laquelle la mesure a été réalisée doivent être agrafés sur cette attestation.

Respect des critères de bon fonctionnement (installations alimentées par des combustibles solides)

L'installation n'émet-elle que très brièvement de la fumée ? ☐ OUI ☐ NON

L'évacuation des gaz de combustion s'effectue t-elle correctement ? ☐ OUI ☐ NON

Résultat global ☐ **OK** ☐ **non OK**

Déclaration de conformité vis-à-vis de l'acte de contrôle

L'ensemble générateur de chaleur – ventilation du local de chaufferie – amenée d'air comburant – dispositif d'évacuation des gaz de combustion est conforme aux dispositions de l'AGW du 29/01/2009[8] :

☒ OUI

☐ NON

En cas de non conformité → Causes de non conformité et actions à entreprendre :

Test avec ma fiche 7 pôles

Prochaines interventions (ne pas remplir cette rubrique en cas de réception) :

☐ de contrôle périodique réglementaire à réaliser entre le 15/10/2027 et le[9] 15/1/2028

☐ de contrôle après intervention de mise en conformité au plus tard le[9] : .....

☐ de contrôle en vue d'une remise en fonctionnement après mise en conformité[9].

☐ d'entretien conseillé au plus tard le 15/10/2027

Attestation de contrôle établie par	**Attestation reçue par** :
.....	.....
	en qualité de : .....
(signature du technicien)	(signature de cette personne)

Ets **Roger MYAUX** SRL
Votre partenaire énergie depuis 1952

Rue de Donstiennes 5 | 6511 Strée-Beaumont
Tél. +32 71 53 36 26
info@myaux.be | www.myaux.be
R.P.M Charleroi | TVA BE 0408.322.884

entretien chaudière, brûleur
+ 1 gicleur (1.65 45'5 dans fond)

Attestation de contrôle d'un générateur de chaleur pour la wallonie

N° attestation[1] : 59221

Nature du contrôle

- [x] Contrôle périodique
- [ ] 1er contrôle de mise en conformité
- [ ] 2ème contrôle de mise en conformité
- [ ] Contrôle en vue d'une remise en fonctionnement
- [ ] Contrôle après intervention sur la partie combustion
- [ ] Contrôle dans le cadre d'une procédure de réception
- [ ] Contrôle dans le cadre d'une mise en service

Technicien

- [x] Technicien agréé [x] L [ ] GI [ ] GII
- [ ] Technicien spécialisé en combustibles solide

Nom et prénom : WILLIÈME DAN

N° d'agrément (si CL ou CG[2]) : TL 195

Nom entreprise : Ets Roger MYAUX S.R.L.
Rue & n° : Rue de Donstiennes 5
Code postal & localité : 6511 STREE
Tél : 071.53.36.26 Fax : 071.53.46.62

N° Entreprise (BCE) : 0408.322.884

Date du contrôle : 15/10/2026

Personne responsable de la réalisation du contrôle

- [ ] Propriétaire de l'installation de chauffage central.
- [ ] Locataire du bâtiment contenant l'installation de cc.
- [x] Autre (préciser)

Nom et prénom : La ferme d'ostenne

Entreprise (si pertinent) :
Rue & n° : La fagne, 6 CHIMAY
Code postal & localité :
Tél : ..... Fax ou courriel :

Localisation du générateur si différente :

Combustibles (si multicombustible, mentionner les différents combustibles)

- [ ] Solide — [ ] Pellets [ ] Bûches [ ] Céréales [ ] Charbon [ ] Autre :
- [x] Liquide — [x] Gasoil [ ] Gasoil extra [ ] Fuel lourd [ ] Autre :
- [ ] Gazeux — [ ] Gaz nat. G20 [ ] Gaz nat.G25 [ ] Propane [ ] Butane [ ] Biogaz [ ] Autre :

Générateur de chaleur

Nb de générateurs dans le local de chaufferie : 1
Identification du générateur (si plusieurs) :
Raccordement type : B, C : B23
Type unit : [ ] Oui. [x] Non
Année de construction[3] :
Marque : SR Rock Type : optimaja 90
Puissance nominale utile : ..... [ ] kW [ ] kcal/h
Générateur à condensation : [ ] oui [x] non

Brûleur (si pertinent)

[ ] atmosphérique [ ] ventilé (unit) [x] à air pulsé (séparable)
[x] 1 allure [ ] plusieurs allures (nombre: .....) [ ] modulant
si gaz : [ ] à prémélange [ ] sans prémélange
Marque : ELCO Type : VL 2.14a KL
Année de construction : 2016 N° :

Installation de chauffage central

Fluide caloporteur : [x] Eau [ ] Vapeur basse pression [ ] Huile thermique
Production chaleur : [x] Chauffage [ ] ECS [ ] chauff. + ECS

Ventilation local de chaufferie – Amenée d'air comburant – Evacuation des gaz de combustion

Introduction de la demande initiale de permis d'urbanisme du bâtiment contenant le local de chaufferie :

- [x] Avant le 29/05/2009 (→ voir (4))
- [ ] Après le 29/05/2009 (→ Respect, selon les cas, des normes NBN B 61-001, B 61-002, D 51-003, D 51-004, D 51-006)

Réponse à la question précédente déduite :

- [x] De l'estimation de l'âge du bâtiment sur base de son observation
- [ ] D'informations orales transmises par l'utilisateur / le propriétaire
- [ ] De la présentation de la demande initiale de permis d'urbanisme ou du permis d'urbanisme par l'utilisateur/le propriétaire

Conformité de la ventilation du local de chaufferie :	[x] OUI	[ ] NON
Conformité du dispositif d'amenée d'air comburant :	[x] OUI	[ ] NON
Conformité du dispositif d'évacuation des gaz de combustion :	[ ] OUI	[ ] NON

En cas de non conformité → Causes de non conformité et actions à entreprendre :

Conditions disponibles sur WWW.MYAUX.BE

ces de mesure (générateurs combustibles liquides et gazeux)

ensé de l'obligation d'être équipé d'orifices de mesure[5] ? ☐ OUI ☒ NON
loit être équipé d'orifices)

------e donstien
533626

on réalisable

nformité : .....

.....

testo 300
63758704/BE
Version firmware: 1.10.8784
Version software: 12 7.31.20326
Dernier entretien: 04.09.26

ADDRESS
LOCATION

Combustible: Fioul Domes
O_2 Ref: 3,0 %
CO_2 max: 15,2 %

Combustion
15/10/26 12:20

169,7 °C TF
17,5 °C TA
152,2 °C Temp. nette
12,02 % CO_2
4 ppm CO
6 mg/kWh CO
4,4 % O_2
-10,6 Pa Tirage
92,7 % η Hi
86,7 % η Hs
48,1 °C Td ac

Technicien Dan

e bon fonctionnement (installations alimentées en combustibles liquides ou gazeux)

eur[6] :	Indice de fumée MAXIMAL (Bacharach)	t° gaz combustion MAXIMAL (°C)	Teneur en CO2 MINIMALE (%)	Teneur en O2 MAXIMALE (%)	Teneur en CO MAXIMALE (mg/kWh)	Rendement combustion MINIMAL (%)	
Gaz	1	–	12	4,4	155	9	
ominale	0-1	152,2	12,02	4,4	6	92,7	Brûleur 1 allure
l (Pmin)							
odulant)							Brûleur à plusieurs allures[*] ou modulant[*]
odulant)							
odulant)							Résultat global
	☒ OK ☐ non OK ☐ sans objet	☐ OK ☒ non OK ☐ sans objet	☒ OK ☐ non OK ☐ sans objet	☒ OK ☐ non OK ☐ sans objet	☒ OK ☐ non OK ☐ sans objet	☒ OK ☐ non OK ☐ sans objet	☒ OK ☐ non OK ☐ sans objet

lant) ne peut être maintenu pendant un temps suffisamment long sur la (les) puissance(s) inférieure(s) à la puissance nominale pour permettre la mesure, mettre une croix
t la mesure à la puissance nominale.

ATTENTION : les tickets sur lesquels figurent les résultats des mesures, mentionnant en outre l'heure et la date à laquelle la mesure a été réalisée doivent être agrafés sur cette attestation.

Respect des critères de bon fonctionnement (installations alimentées par des combustibles solides)

L'installation n'émet-elle que très brièvement de la fumée ? ☐ OUI ☐ NON
L'évacuation des gaz de combustion s'effectue t-elle correctement ? ☐ OUI ☐ NON
Résultat global ☐ **OK** ☐ **non OK**

Déclaration de conformité vis-à-vis de l'acte de contrôle

L'ensemble générateur de chaleur – ventilation du local de chaufferie – amenée d'air comburant – dispositif d'évacuation des gaz de combustion est conforme aux dispositions de l'AGW du 29/01/2009[8] :

☒ OUI
☐ NON

En cas de non conformité → Causes de non conformité et actions à entreprendre :
.....
.....

Prochaines interventions (ne pas remplir cette rubrique en cas de réception) :

☐ de contrôle périodique réglementaire à réaliser entre le 15/10/2027 et le[9] 15/1/2028
☐ de contrôle après intervention de mise en conformité au plus tard le[9] : .....
☐ de contrôle en vue d'une remise en fonctionnement après mise en conformité[9].

☐ d'entretien conseillé au plus tard le 15/10/2027

Attestation de contrôle établie par	**Attestation reçue par** :
.....	.....
	en qualité de : .....
(signature du technicien)	(signature de cette personne)

WWW.MYAUX.BE

Orifices de mesure (générateurs combustibles liquides et gazeux)

Le générateur est-il dispensé de l'obligation d'être équipé d'orifices de mesure[5] ? ☐ OUI ☒ NON

Si réponse = « NON » (doit être équipé d'orifices)

☒ Présent et conforme

☐ Présent et non conforme

☐ Absent et techniquement non réalisable

Remarque – Cause de non conformité : .....

.....

Respect des critères de bon fonctionnement (installations alimentées en combustibles liquides ou gazeux)

Code catégorie du générateur[6] : LPA Température d'eau (°C)[7] : 60	Indice de fumée MAXIMAL (Bacharach)	t° gaz combustion MAXIMAL (°C)	Teneur en CO2 MINIMALE (%)	Teneur en O2 MAXIMALE (%)	Teneur en CO MAXIMALE (mg/kWh)	Rendement combustion MINIMAL (%)	
Performances minimales[8]	1	–	12	4,4	155	86	
Valeurs mesurées							
A la puissance nominale	0-1	152,2	12,02	4,4	6	92,7	Brûleur 1 allure
Allure 1 (Pmin)							Brûleur à plusieurs allures(*) ou modulant(*)
Allure 2 (25% si modulant)							
Allure 3 (50% si modulant)							
Allure 4 (75% si modulant)							
Allure 5 (Pmax si modulant)							Résultat global
Comparaison	☒ OK ☐ non OK ☐ sans objet	☐ OK ☒ non OK ☐ sans objet	☒ OK ☐ non OK ☐ sans objet	☒ OK ☐ non OK ☐ sans objet	☒ OK ☐ non OK ☐ sans objet	☒ OK ☐ non OK ☐ sans objet	☒ OK ☐ non OK ☐ sans objet

(*) ATTENTION : Si un brûleur à 2 allures (modulant) ne peut être maintenu pendant un temps suffisamment long sur la (les) puissance(s) inférieure(s) à la puissance nominale pour permettre la mesure, mettre une croix ici ☐ et effectuer uniquement la mesure à la puissance nominale.

ATTENTION : les tickets sur lesquels figurent les résultats des mesures, mentionnant en outre l'heure et la date à laquelle la mesure a été réalisée doivent être agrafés sur cette attestation.

Respect des critères de bon fonctionnement (installations alimentées par des combustibles solides)

L'installation n'émet-elle que très brièvement de la fumée ? ☐ OUI ☐ NON

L'évacuation des gaz de combustion s'effectue t-elle correctement ? ☐ OUI ☐ NON

Résultat global ☐ **OK** ☐ **non OK**

Déclaration de conformité vis-à-vis de l'acte de contrôle

L'ensemble générateur de chaleur – ventilation du local de chaufferie – amenée d'air comburant – dispositif d'évacuation des gaz de combustion est conforme aux dispositions de l'AGW du 29/01/2009[8] :

☒ OUI

☐ NON

En cas de non conformité → Causes de non conformité et actions à entreprendre :

.....

.....

Prochaines interventions (ne pas remplir cette rubrique en cas de réception) :

☐ de contrôle périodique réglementaire à réaliser entre le 15/10/2027 et le[9] 15/1/2028

☐ de contrôle après intervention de mise en conformité au plus tard le[9] : .....

☐ de contrôle en vue d'une remise en fonctionnement après mise en conformité[9].

☐ d'entretien conseillé au plus tard le 15/10/2027

Attestation de contrôle établie par	**Attestation reçue par** :
.....	.....
	en qualité de : .....
(signature du technicien)	(signature de cette personne)

WWW.MYAUX.BE